

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2023-174

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2023

# Sommaire

## DGFIP /

45-2023-06-07-00002 - SPFE Arrêté de fermeture exceptionnelle au public  
le mercredi 19 juillet 2023 (1 page)

Page 3

DGFIP

45-2023-06-07-00002

SPFE Arrêté de fermeture exceptionnelle au public le mercredi 19 juillet 2023

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU  
CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2023, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, Directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Le Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement du Loiret, sera fermé au public, à titre exceptionnel, le mercredi 19 juillet 2023.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 7 juin 2023

Par délégation de la Préfète,  
La Directrice régionale des finances publiques  
du Centre-Val de Loire et du département du  
Loiret,  
Administratrice générale des finances  
publiques,

Isabelle GODARD DEVAUJANY